



OBJET :

**Affaire PRO23-003 : Création d'un pôle périscolaire
en réhabilitant une partie de l'école maternelle**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FETERNES,

Vu le Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019, et notamment son article R2123-1 1^o,

Vu la délibération n° 2020-026 du 11 juin 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

DECIDE :

Article 1 :

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication au BOAMP le 29/06/2023 et le dossier mis en ligne sur MP74 le même jour pour les prestations suivantes :

**Création d'un pôle périscolaire en réhabilitant une partie de l'école
élémentaire**

La date de remise des plis est fixée au 31/07/2023.

La prestation est décomposée en 5 lots :

- Lot n°1 : Démolition / Gros œuvre
- Lot n°2 : Charpente / couverture
- Lot n°3 : Menuiseries extérieures / aluminium
- Lot n°4 : Second œuvre
- Lot n°5 : Lots techniques

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera exposé à l'affichage sur le site internet de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Haute-Savoie.

Fait à Féternes, le 7 juillet 2023

Maxime JULLIARD
Maire

